

Fiche programme – Bilan de compétences

Public concerné

Toute personne souhaitant faire le point sur son parcours professionnel, quels que soient son statut ou sa situation.

Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire pour accéder à ce dispositif.

Objectifs du bilan de compétences

Le bilan de compétences a pour finalité d'accompagner toute personne en réflexion dans la construction, la clarification ou la validation d'un projet professionnel.

À l'issue du bilan, le bénéficiaire sera en capacité de :

- mieux comprendre son rapport au travail,
- identifier et valoriser ses compétences professionnelles et personnelles,
- repérer les compétences nécessaires à la mise en œuvre de son projet,
- analyser la faisabilité de ce projet,
- élaborer un plan d'action réaliste intégrant des alternatives.

Le bénéficiaire est acteur de son parcours, accompagné de manière individualisée tout au long du dispositif.

Contenus et déroulement du bilan

Le bilan de compétences se déroule conformément au Décret n°2018-1330 du 28 décembre 2018 et comprend trois phases réglementaires.

Phase préliminaire

- Analyse de la demande et des besoins du bénéficiaire,
- Détermination du format le plus adapté à la situation et au besoin,
- Définition conjointe des objectifs et des modalités de déroulement du bilan (rythme, organisation).

Phase d'investigation et de confrontation

- Recherche approfondie autour des objectifs définis lors de la phase préliminaire,
- Exploration du parcours, des motivations et des compétences,
- Construction du projet professionnel,
- Vérification de la pertinence et de la faisabilité du projet,
- Élaboration d'une ou plusieurs alternatives.

Phase de conclusion

- Détermination du projet professionnel retenu,
- Élaboration du plan d'action,
- Appropriation des résultats par le bénéficiaire,
- Recensement des conditions et moyens favorisant la réalisation du projet,
- Définition des principales étapes et mise en place d'un suivi à 6 mois.

Méthodologie d'accompagnement

L'accompagnement comprend notamment :

- Un entretien d'accueil et d'information,
- La contractualisation des conditions de réalisation du bilan,
- Une démarche structurée de conseil en orientation et évolution professionnelle,
- La passation de tests, des recherches documentaires ciblées et des enquêtes professionnelles.

Le rythme des séances est défini conjointement entre le bénéficiaire et son accompagnateur.

Les praticiens s'appuient sur deux approches complémentaires, utilisées de manière distincte ou croisée :

- Les méthodes de coaching : approche accompagnée où le projet émerge de l'analyse de l'expérience de vie. Le praticien adopte une posture d'accompagnateur facilitant l'explicitation et la prise de décision.
- La méthode par inférence à partir de questionnaires et de tests : tests d'intérêts, de valeurs, de personnalité, d'aptitudes et d'efficience.
- Le praticien adopte une posture d'expert pour aider le bénéficiaire à mieux se connaître afin de choisir, décider et agir.

Durée

Jusqu'à 24 heures d'accompagnement individualisé, réparties selon les besoins du bénéficiaire. Le Bilan dure maximum 6 mois d'accompagnement.

Tarif

Deux formules :

- 1760€ pour 16h d'accompagnement
- 2640 € pour 24h d'accompagnement

Modalités et délais d'accès

Dispositif accessible tout au long de l'année, avec des entrées et sorties permanentes, après entretien préalable d'analyse des besoins.

Modalités de financement

CPF, OPCO, employeur, autofinancement, ou autres dispositifs selon le statut du bénéficiaire.

Lieu de réalisation

En présentiel ou à distance, selon les modalités définies lors de l'entretien préalable. Les accompagnements peuvent se dérouler dans les locaux d'Elsass Évolution, dans des lieux partenaires ou à distance en visioconférence.

Modalités d'évaluation

Questionnaires, tests, outils d'auto-évaluation, enquêtes métiers et analyses de parcours sont utilisés tout au long de l'accompagnement.

Validation

À l'issue du bilan, une synthèse écrite et confidentielle est élaborée, comprenant :

- un projet professionnel principal,
- des pistes alternatives,
- un plan d'action structuré.

Ce document est remis exclusivement au bénéficiaire lors de la dernière séance, conformément au cadre réglementaire.

Intervenants

Le bilan est réalisé par des consultants et praticiens en accompagnement professionnel, formés à :

- La psychologie du travail,
- L'orientation et l'évolution professionnelle,
- Le coaching professionnel

Accessibilité et handicap

La prestation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Des aménagements peuvent être mis en place en fonction des besoins identifiés.

Référente handicap : Rachel BRUMPTER

contact@elsass-evolution.fr

Contact :

Responsable de l'action : Rachel BRUMPTER

Téléphone : 06 77 28 90 52

Contact : contact@elsass-evolution.fr